



Lundi 5 juillet 2010

Communiqué de presse

Un nouvel accueil pour La maison départementale des personnes handicapées

À partir du 6 juillet, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'installe dans ses nouveaux locaux accessibles par la porte D de la cité administrative. Plus vastes et lumineux, ces nouveaux espaces ont été spécialement aménagés pour les personnes déficientes visuelles ou auditives : structure et couleur du sol, entourage des portes, signaux sonores et lumineux, création d'une rampe, création de sanitaires adaptés, signalétique spécifique pour se diriger facilement vers les lieux de rendez-vous à partir de l'accueil.

Le déménagement des services de la MDPH se déroulera du 6 juillet au 12 juillet inclus. Pendant cette période, l'accueil téléphonique est assuré. Et sauf en cas d'urgence, il est préférable de téléphoner pendant ces quelques jours plutôt que de se déplacer.

Monique Gibotteau, 2^e vice-présidente du conseil général, présidente de la Maison départementale des personnes handicapées présente ses excuses aux familles pour la gêne occasionnée par le déménagement des services de la MDPH. « *Ces nouveaux locaux traduisent la volonté du Conseil général d'accueillir dans les meilleures conditions et de rendre un service public de qualité à tous ceux que la vie n'a pas épargnés.* »

Un interlocuteur unique

Instituée par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a pour vocation de simplifier les démarches des familles et des personnes souffrant de handicap en mettant à leur disposition un guichet unique. À la MDPH, une équipe pluridisciplinaire de professionnels évalue chaque situation et élabore les plans personnalisés de compensation du handicap. La commission des droits et de l'autonomie y prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée et à l'attribution de prestations (attribution des cartes d'invalidité ou de priorité, orientation scolaire, insertion professionnelle, accueil en établissement, adaptation du domicile, accessibilité du poste de travail, intervention d'une auxiliaire de vie...

La MDPH en pratique : Cité administrative, Porte D

34, avenue Maunoury à Blois - Téléphone : 02 54 58 44 40 ou 02 54 58 44 60

Ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h

Contact presse :

Pascal Brindeau : 06 82 48 50 09 – 02 54 58 43 44 – pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr